

COMMUNIQUE DE PRESSE

ETABLI PAR

L'Association REACTION 19

L'Association REACTION 19, co-présidée par Messieurs Carlo Alberto BRUSA et Riccardo MEREU, est une association Loi 1901, qui compte aujourd'hui plus de 90.000 adhérents dont l'objet est de veiller au respect des libertés fondamentales, notamment dans le cadre de « *l'épidémie de la Covid-19* ».

L'Association REACTION 19 a pris connaissance de l'opposition affirmée de Monsieur le Maire de Nice quant au maintien des manifestations contre l'application du dispositif du « *passé sanitaire* » au sein de la Ville.

Dans l'ambiguïté de ses propos, il souhaite « *la fin des actions qui pénalisent l'économie et les usagers des services publics* » mais en même temps, que les manifestations deviennent désormais « *statique[s]* ».

Monsieur le Maire de Nice explique que les manifestations conduiraient à ce que la Ville de Nice soit « *paralysée* », que les lignes de tramway 1 et 2 soient bloquées, que les usagers subissent des « *contraintes* » et que ces interruptions représenteraient « *un coût considérable pour la collectivité et pénalise les usagers* ».

Davantage, il souligne que ce serait une situation « *inacceptable* » et que les commerçants lui exprimeraient leur « *lassitude* » face à ces manifestations.

Le courrier de réponse qui lui est adressé met en évidence trois éléments fondamentaux.

Premièrement, la liberté de manifester est un droit constitutionnellement établi et protégé.

Secondement, la liberté d'entreprendre des commerçants, dont une partie manifeste, n'est pas entravée par la liberté de manifester des manifestants.

Troisièmement, les suspensions et arrêts de fonctionnement des lignes de tramway 1 et 2 sont fréquentes car elles sont constamment perturbées, et non du fait des manifestations. En effet, les manifestants ne stationnent pas sur les rails des tramways mais les traversent uniquement.

Par conséquent, l'Association REACTION 19 exige la non-interdiction de la manifestation qui sera tenue demain dans la Ville de Nice, ainsi qu'à son maintien de manière mobile.

Fait à Paris, le 24 septembre 2021

Pour l'Association REACTION 19
Agrément n° W751256495
Monsieur Carlo Alberto BRUSA
Président

68, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Association Loi 1901

**REACTION
19**